

[Prénom][NOM]

[Adresse]

[Code Postal][Ville]

Tél. : 01.23.45.67.89

[Nom Destinataire]

[Adresse Destinataire]

[Code Postal][VILLE]

Paris, le 24/06/2026

Objet : demande de mise en conformité du logement situé [adresse complète du logement loué] - bail du [date de signature du bail]

Madame, Monsieur,

Je suis locataire du logement situé [adresse complète du logement] que vous me louez aux termes d'un bail signé le [date de signature du bail], et dont les clés m'ont été remises le [date de remise des clés].

Depuis mon entrée dans les lieux, j'ai constaté plusieurs désordres affectant l'usage normal du logement. En particulier, [décrivez précisément le ou les dysfonctionnements : par exemple, l'installation électrique ne fonctionne pas correctement dans la chambre n° 2 et dans la buanderie]. Ces défauts compromettent ma sécurité et le confort d'habitation auxquels je peux légitimement prétendre.

Or, le logement que vous me louez n'est pas conforme aux caractéristiques du logement décent fixées par le décret n°2002-120 du 30 janvier 2002, et notamment à son article 3, qui impose que les réseaux et branchements d'électricité et de gaz soient conformes aux normes de sécurité et en bon état d'usage et de fonctionnement.

En conséquence, et en application de l'article 20-1 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989, je vous demande de bien vouloir procéder à la mise en conformité du logement en faisant réaliser les travaux nécessaires à la suppression de ces désordres. Je vous saurais gré de me confirmer par écrit votre accord ainsi que le calendrier d'intervention envisagé, dans un délai de deux mois à compter de la réception de la présente.

Je me tiens à votre disposition pour convenir d'un rendez-vous permettant à un professionnel de constater l'étendue des réparations à effectuer. Vous trouverez par ailleurs, joints à ce courrier, [photographies, constat ou devis] de nature à étayer ma demande.

À défaut de réponse de votre part ou en cas de refus, je me réserve la faculté de saisir la commission départementale de conciliation puis, si nécessaire, le tribunal judiciaire, ainsi que l'article 20-1 précité m'y autorise. Le juge pourrait alors fixer la nature des travaux, leur délai d'exécution et, le cas échéant, ordonner une réduction du loyer.

Comptant sur votre diligence pour remédier rapidement à cette situation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

[Prénom][NOM]

Signature